



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 11 décembre 2020

Présidence : Yves Pellet

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 03-2020, du 09 novembre 2020, relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 1'307'155.- pour la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie ;
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie ;
- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 1'307'155.- TTC, montant des participations des services déduit ;
- de financer des travaux par :
 - un prélèvement de CHF 169'563.67 sur le fonds « réserve épuration » compte no 9280.0
 - un prélèvement de CHF 597'591.33 sur le « fonds réserve pour travaux futurs » no 9282.9
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de CHF 1'307'155.-
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 540'000.- à raison de CHF 18'000.- par année pour une durée de 30 ans, dès le budget 2022.

Ainsi délibéré et admis à main levée, à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Noville, le 11 décembre 2020

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président

Y. Pellet



La Secrétaire :

E. Bernard



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 11 décembre 2020

Présidence : Y. Pellet

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 04-2020, du 09 novembre 2020, relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » ;
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- D'adopter tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle;
- d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district.

Ainsi délibéré et admis à main levée, à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, 2 abstentions.

Noville, le 11 décembre 2020

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président

Y. Pellet



La Secrétaire :

E. Bernard



Conseil communal
de Noville

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 11 décembre 2020

Présidence : Yves Pellet

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **05.2020**, **du 09 novembre 2020**, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020,
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'331.65;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2021 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'763'000.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, 1 abstention.

Noville, le 11 décembre 2020

Extrait conforme.

L'attestent :

Le Président .

Y. Pellet



La Secrétaire :

E. Bernard